

 <p><b>Conseil de quartier</b> <b>Vallée de Fécamp</b></p>	<b>Procès-Verbal Assemblée Générale</b>
	<i>Ecole élémentaire 51 rue de Wattignies</i>
	<i>Le 13 novembre 2025 à 19 h</i>

**Présent-es :**

- Anne Hedel
- Armelle Lorier
- Aurélien Barre
- Bianca Obert-Sauvagnac
- Chantal Perraudeau
- Danièla Craciunescu
- Jesse James Beltran
- Liliane Burkhalter
- Nathan Dubois
- Michel Cerdan
- Patricia Vergin
- Rachida EL Bekkal
- Bruno Rebora
- Robert Coutet
- Fernand Sagastuy
- Ugo Lobies

**Excusé-es :**

- Colette Bonacorsi (Pouvoir)
- Gérard Ludier (Pouvoir)
- Matthieu Tétard (Pouvoir)
- Nicole Clayette
- Patricia Pame (Pouvoir)
- Véronique Robert

**Les membres invités permanents :**

**Etaient présent-es :**

Messieurs et mesdames

- Alain Moguerou
- Giovanna Tresoldi-Diouvara
- Keyvan Etemad
- Lionel Schiffer
- Marie-Ange Mattiello
- Nadia Jarosik
- Nicolas Bogatchevsky
- Régine Sotin
- Virginie Primak

**Pôle démocratie locale Mairie du 12<sup>e</sup> :**

Lucie Dos Santos – Chargée de participation citoyenne du 12<sup>e</sup>

Damien Piquemal – Adjoint à la Maire, délégation – conseil des seniors et relations avec les CQ

**En rouge : votes de l'AG des conseiller-es présent-es et les pouvoirs**

**En bleu : Demandes du CQ et réponses de la mairie Pôle Démocratie Locale (PDL)**

L'ordre du jour :

1. Démission du trésorier Nathan Dubois et élection du nouveau trésorier
2. Point sur les budgets de fonctionnement et d'investissement et marchés publics
3. Compte rendu du temps d'échange du 26 septembre avec la maire, Fadila Taïeb et les secrétaires et trésoriers des 7 conseils de Quartier,
4. Compte rendu du premier groupe de travail concernant l'accueil de 205 résidents du foyer sur l'accompagnement des résident.es du foyer Beccaria, en PJ de ce mail
5. Avancement et calendriers des travaux rue des Meuniers et point sur la rue de Wattignies
6. Déplacement des pots végétalisés de la rue de Wattignies : décisions prises par la Mairie
7. Point sur l'incinérateur des déchets situés à Ivry (affectation des polluants sur équipements scolaires et sportifs + états et impacts sur les sols cultivés des espaces verts)
8. Point sur les signalements à la Mairie depuis 2024 (cf annexe),
9. Questions diverses

## 1. Démission du trésorier Nathan Dubois et élection du nouveau trésorier

Election de Jesse James, une formation a eu lieu avec d'autres nouveaux trésorier.ères le 27.11.25, par le Pôle Démocratie Locale.

Réponse du Pôle Démocratie Locale : Le support de présentation sera envoyé aux trésorier.ères, il a déjà été présenté fin 2024 au CQ par le Pôle Démocratie Locale et pourra faire l'objet d'un envoi global aux CQ si cela est nécessaire.

## 2. Point sur les budgets de fonctionnement et d'investissement et marchés publics

Il est rappelé par Lucie Dos Santos du PDL que « Chaque achat est soumis à validation du service financier de la mairie du 12<sup>e</sup>, qui travaille avec la Direction des Finances et des Achats de la Ville de Paris, centralisant l'ensemble des démarches des marchés publics. La DSIN, direction de l'informatique et la DFA, ne donnent pas leur accord pour acheter du matériel informatique pour des associations ou du particulier > les outils informatiques sont pour des agent.es des directions ou des équipements publics. Les marchés publics informatiques sont très réglementés. Demande en cours pour l'imprimante par le PDL mais dépense compromise puisque fin de l'exercice budgétaire le 14.11.2025.

Point budget :

Fournisseur	Objet	Date de vote et CR concerné	Montant voté	Suivi	Montant réel	Date de service fait
ELODIS	Participation La bagagerie produits hygiène et alimentaires	déc-24	200	ok	198,44	05.03.2025
Truffaut	Matériel végétalisation jardin CQ	juil-05	200	ok	186,23	20.05.2025
Elodis	produits d'hygiène, chaussettes et nourriture > demande au trésorier de détailler les besoins	03.2025	500	Demande du BC en cours	500,00	
Elodis	Fête de quartier - site des fortifications	03.2025	921	Pas possible de reporter - demande d'un BC de 500 pour achats avant le 15.12 par les CQ de denrées non périssables	500,00	
Truffaut	Achat de semences et de matériel	03.2025	300	ok	285,57	07.10.2025
Diotée	enveloppe de principe diotée	03.2025	300	ok	285,00	10.2025
Leroymerlin	Matériel bricolage jardin CQ	03.2025	150	ok	146,76	20.10.2025
Régie de quartier	Prestation arrosage jardin partagé 315 rue de charenton des CQ	06.2025	540	ok	540,00	08.2025
<b>Total des dépenses</b>					2642,00	
<b>Budget restant</b>					684	
<b>Etat des dépenses - Budget d'Investissement 82641</b>						
Fournisseur	Objet	Date de vote et CR concerné	Montant voté	Suivi	Montant réel	Date de service fait
?	Matériel arrosage - points végétalisés gérés par le CQ	03.2025	300	Besoin de prestataires	300,00	
?	téléphone collectif pour gérer les permanences des bénévoles	03.2025	150	Impossible pour la DSIN	150,00	
Guillebert	Coude de jardinage - outil jardin CQ	déc-24	192	ok	192,00	04.2025
Foussier	Participation aux demandes de la Camillienne - ameublement + ustensiles	déc-24	121	ok	121	06.2025
Chomette	Participation aux demandes de la Camillienne - ameublement + ustensiles	déc-24	515	ok	515	06.2025
Ikea	Participation aux demandes de la Camillienne - ameublement + ustensiles	déc-24	2963	ok	2969,00	06.2025
<b>Total des dépenses</b>					3797,00	
<b>Budget restant</b>					4467	

Les demandes votées en AG du 18 septembre 2025 :

- Truffaut l'achat de semences a été réalisé

- Truffaut achat de matériel d'arrosage non réalisé car pas de prestataires
- Leroy merlin les achats ont été réalisés
- La bagagerie : 500 € Intermarché – contact de l'association par le PDL, la demande du Bon de commande est en cours, les achats ont été effectués avant fin novembre 2025.
- Le report de l'enveloppe 921 € sur 2026 n'est pas possible – demande des CQ d'un bon de commande à cette hauteur pour l'achat de boissons et denrées non périssables pour le pot d'accueil avec les habitant-es du quartier au foyer des fortifications. Après débat, la somme de 500 € est retenue par les CQ.

Réponse du pôle démocratie locale : La demande a été faite pour 500 € pour les achats du pot d'accueil sur le budget 2025. Les courses ont bien été effectuées par les CQ et sont stockées en MVAC.

- Les conseillers de quartier demandent que la liste des associations de la Vallée de Fécamp leur soit transmise pour les rencontrer et voir avec elles la possibilité de les soutenir pour le financement de projets bénéfiques au quartier.

Lucie Dos Santos du PDL indique, que la liste leur sera envoyée prochainement, la mise à jour étant en cours.

### **3. Compte rendu du temps d'échange du 26 septembre avec la maire, Fadila Taïeb et les secrétaires et trésoriers des 7 conseils de Quartier**

Réponse du pôle démocratie locale : Le compte rendu a été envoyé aux CQ présent.es et secrétaires/trésorier.ères pour une relecture et modification au besoin. Elle sera envoyée à l'ensemble des Conseiller.ères de quartier.

#### **Compte rendu du premier groupe de travail concernant l'accueil de 205 résidents du foyer sur l'accompagnement des résident.es du foyer Beccaria, (voie en annexe)**

Monsieur Damien Piquemal, élu, a intégré la mairie depuis septembre 2025 avec délégation à la solidarité pour les seniors et les relations avec les CQ, nous indique qu'il a participé à la réunion avec les foyers concernés et que les mesures qui doivent être envisagées pour l'accueil des résidents du foyer Baccaria situé dans le quartier d'Aligre prévu en début d'année 2026, doivent prendre en compte les changements qui seront liés aux conditions du foyer d'hébergement du 1 rue des fortifications. Une réunion avec les CQ et les responsables d'ADOMA et BACCARIA sera bientôt programmée.

Le compte rendu a été envoyé aux conseiller-es avec l'ordre du jour de l'AG. Avec les propositions des CQ présentes, soit :

- Demande de réunion avec Adoma et Beccaria sur les conditions d'accueil des futurs résidents avec des questions et des demandes pour établir l'ordre du jour.

Réponse du Pôle Démocratie Locale : Une visite du foyer Beccaria était prévue le 12 décembre matin, où Armelle et Rachida, présentes au groupe de travail CQ sur le sujet devaient se présenter. Cependant, faute de résidents disponibles, la visite prévue sur le site

Beccaria aura un format de réunion technique entre Damien Piquemal (sur sa délégation seniors), le cabinet de la maire du 12e, les gestionnaires du site et les équipes de la Direction des solidarités. En l'absence de résidents, ce format ne permettra pas aux CQ de rencontrer et de préparer l'accueil dans le quartier des Fortifications. Cette rencontre est donc reportée ultérieurement sur le site des Fortifications, en présence de résidents et d'ADOMA. La mairie renouvelle que l'investissement sur ce sujet des CQ facilitera l'intégration des résidents dans le quartier de la Vallée de Fécamp, facilitera la création de nouveaux repères, et créera des liens entre les nouveaux et les actuels habitant.es.

- Concernant l'accueil pour faciliter l'intégration des nouveaux résidents dans notre quartier, les conseiller-es de quartier précisent que depuis 15 ans que le foyer temporaire accueille les résidents des foyers ADOMA dont les foyers sont en rénovation, c'est la première fois que la mairie sollicite le CQ. D'autant plus que nous avons alerté la mairie en 2022 sur des problèmes sanitaires liés à l'hébergement d'urgence des sans-abris pendant le COVID19 qui nous avait apporté une réponse en mars 2023 complètement inappropriée.

Question des conseillers de quartier relative au panneau indiquant l'obtention d'un Permis de Construire sur la grille du foyer ADOMA : Les CQ demandent une information publique concernant le foyer temporaire pour une durée initialement de 5 ans en 2015 pour reloger les travailleurs notamment de l'Afrique de l'Ouest, indique des travaux de rénovation par les bailleurs CDC Habitat et ADOMA pour le maintien en place de 102 logements d'urgence pour au plus tard 31 12 2027. Les logements d'urgence concernent quelle population ?

Réponse du Pôle Démocratie Locale : Il s'agit du **PC 075 112 24 P0024 délivré en avril 2025** qui vise à renouveler le permis de construire précaire délivré par la Ville de Paris en novembre 2008 pour la construction de ce bâtiment temporaire et renouvelé depuis tous les cinq ans.

La Mairie du 12e avait émis un avis défavorable sur le permis de construire de cette année, la Maire étant fermement opposée à la prolongation de cette construction. Pour autant, notre avis étant consultatif, la Ville de Paris a choisi de renouveler cette autorisation pour répondre aux besoins de relogement dans le cadre du Plan de Traitement de Foyers de travailleurs migrants parisiens.

Il s'agit d'une autorisation pour 5 ans. Dans le PC qu'Adoma s'engage à la démolition du bâtiment pour l'échéance du 31 décembre 2027, soit après le relogement des résident.es Beccaria dans leur résidence une fois qu'elle sera réhabilitée.

Plus précisément, ces derniers mois le site des Fortifications hébergeait des résident.es des Foyer de travailleurs migrants Bellievre et Charonne 61 (foyers eux-mêmes concernés par des travaux). Dans le cadre de ces relogements, il y avait des chambres qui restaient vides, ce qui a permis de créer des places d'hébergement d'urgence.

Toutes les personnes y étant logées sont relogées, ou en cours de relogement vers leurs foyers réhabilités. En effet, les résident.es du site Beccaria seront installé.es seul.es sur le site. D'ici-là, ADOMA réalise des travaux de rafraîchissement dans les logements et parties communes.

Les conseiller-es de quartier demandent des précisions sur :

- Visite à venir où on invitera 1 ou 2 représentant.es du CQ du site Beccaria  
Réponse du Pôle Démocratie Locale : visite prévue initialement le 12.12 au matin avec Armelle et Rachida mais reportée, cf réponse plus haute. La visite s'est donc faite sur le site des Fortifications à la mi-janvier 2026. Le PDL peut aider le CQ à monter le groupe de travail et les accompagner pour la réalisation d'un livret des services de proximité et sur le pot d'accueil des résident.es au printemps.

- Groupe de travail à faire, référente proposée : Rachida  
Réponse du Pôle Démocratie Locale : d'accord.

**Vote sur la dépense de l'enveloppe de 900 € réduite à 500 € pour le pot d'accueil de quartier**

- **2 contre**

#### **4. Avancement et calendriers des travaux rue des Meuniers et point sur la rue de Wattignies**

Réponse du PDL : Le Service Territorialisé de la Voirie nous a indiqué que les travaux devaient durer encore deux semaines. Attention, il est important de préciser qu'en cas d'aléas climatiques, il est possible que les délais augmentent.

- Quid des bacs végétalisés délabrés déjà déplacés 2 fois. Quand vont-ils être déplacés définitivement de la rue ? Le CQ souhaite un déplacement total des bacs de la rue – 7 gros bacs rue des Meuniers, 1<sup>ère</sup> partie sur la gauche. Les conseiller-es de quartier demandent l'enlèvement définitif des bacs.

Réponse du PDL : La STV travaille sur le repositionnement de ces bacs sur un lieu propice. Le PDL tiendra les CQ au courant pour ce qu'il est de leur nouveau positionnement.

- La rue de Wattignies est-elle terminée ? Si oui les cyclistes peuvent-ils la prendre à contre-sens ou continueront-ils à partager le trottoir comme actuellement ?

Réponse du PDL : Le chantier de la rue de Wattignies est terminé. Les cyclistes peuvent effectivement prendre la rue à contresens. Il s'agit d'un contresens cyclable. Des panneaux « Sauf vélos » seront prochainement installés sous les panneaux sens interdit. Par ailleurs, devant l'école, le mobilier urbain (corbeilles + bancs) seront réinstallés prochainement. Nous avons également demandé à la DPMP de faire des contrôles pour verbaliser les vélos qui rouleraient sur le trottoir.

- Le chantier n'est toujours pas terminé a priori, font remonter les CQ.

Réponse du PDL : La plantation du 1<sup>er</sup> arbre a eu lieu la semaine du 15 décembre. Toutes les circulations sont à nouveau en service.

- Les conseiller-es de quartier signalent et rappellent également que les vélos en contre sens sont en danger en raison du rétrécissement de la chaussée après la rue de

Madagascar : ils peuvent se heurter aux rétroviseurs de voitures stationnées ou circulantes D'autant plus que de mai à septembre les cyclistes sont à contrejour pour les voitures.

- Le CDQ alerte sur les accidents possibles cyclistes/ voitures -bus-camion sur la chaussée et sur les trottoirs pour les piétons/cyclistes, si ceux-ci l'empruntent (notamment devant l'école du 52, face à l'arrêt de bus).

Réponse du Pôle Démocratie Locale : L'alerte a été transmise au Service Territorial de la Voirie. Les potelets ont été posés mi-janvier 2026.

- Les conseiller-es de quartier indiquent également que la voie paraît trop étroite surtout avec le bus qui circule. Comment cela se fait-il que des camionnettes puissent se garer devant l'école 52 rue wattignies, avant ce n'était pas possible – vont-elles être remises si elles ont été enlevées, surtout dans le cadre du plan vigipirate ?

Réponse du PDL : Aucun stationnement n'est autorisé devant l'école et les croix de saint André sont maintenues en raison du plan Vigipirate.

- Quelle est la date du changement de circulation rue Claude Decaen et Michel Bizot.

Réponse du Pôle Démocratie Locale : Le projet d'inversion du sens de la rue Claude Decaen a été annulé.

Durant l'AG, les conseiller-es de quartier ont ajouté des questions concernant :

- La réouverture du bas de la rue Claude Decaen ?

Réponse du PDL : La réouverture a bien été faite.

- Le changement de sens entre le Blvd Poniatowski et Bizot prévu ?

Réponse du PDL : Le changement de sens n'est prévu.

- Un point sur les données statistiques de la RATP sur la fréquence, la régularité et la vitesse des bus 46, 77, 87, 71 qui sont empruntés par les habitant-es du quartier de la Vallée de Fécamp.

Réponse du PDL : Sur l'état de circulation des bus, le CR de la dernière AG du CQ a été transmis aux services techniques de la Mairie du 12<sup>e</sup>, qui ont donc interrogé la RATP. Les éléments sont en cours côté RATP.

- Les conseiller-es de quartier indiquent que la demande a déjà été portée il y a 10 ans lors des réunions avec la RATP pour le maintien de la ligne 87 et qu'ils n'ont jamais eu de réponses de la Région Île de France, ni de la Mairie du 12<sup>e</sup>. Et particulièrement : quelles sont les conséquences également pour le bus 87 et 77 qui sont ralentis sur 700 mètres lorsqu'il y a des cyclistes dans un sens ou l'autre.

Réponse du PDL : idem.



## 6. Point sur l'incinérateur des déchets situés à Ivry (affectation des polluants sur équipements scolaires et sportifs + états et impacts sur les sols cultivés des espaces verts)

Suite à l'information diffusée dans la newsletter de la mairie du 17 octobre 2025 concernant les pollutions générées par l'incinérateur des déchets situé à Ivry, le CQ « commission végétalisation » a envoyé un mail à la mairie du 12<sup>ème</sup> pour avoir plus d'informations sur :

- L'affectation des polluants dans les crèches les écoles primaires, collèges & lycées et les équipements sportifs du quartier ;
- Concernant les sols cultivés et des plantes potagères nous souhaiterions qu'il soit effectué des analyses notamment pour les jardins partagés, les oasis dans les zones périphériques de la Vallée de Fécamp- Bercy, y compris le Potager de la rue de Charenton où nous avons planté récemment des salades, des artichauts et autres semis.

Réponse du PDL : A ce stade, nous n'avons pas plus d'informations sur les 2 éléments mentionnés par le CQ VDF. Pour votre information, une réunion publique, à l'initiative de Zéro Waste France, s'est tenue fin octobre 2025 à la Maison du Zéro Déchet sur ce sujet

La mairie a bien conscience des inquiétudes et interrogations générées par les potentielles pollutions de l'Incinérateur d'Ivry et revient vers les CQ dès que possible sur ce sujet. Une réunion publique avec la députée Eva SAS est prévue le 9 décembre 2025.

## 7. Point sur les signalements à la Mairie depuis 2024 (cf annexe)

- **Le 24 mars 2024** sur l'occupation du tunnel du Pont de la rue de Charenton. La réponse apportée « Les personnes sont suivies par les services sociaux » en attendant depuis il y a de plus en plus de tentes et de personnes sous ce pont. L'accès illégal utilisé par ces personnes n'a pas été traité.

Réponse du PDL : Ce tronçon, fermé par deux grilles, relève de la compétence de la SNCF, le Secrétariat Général et la Direction de l'Urbanisme ont échangé à ce sujet alors que la Mairie souhaitait engager une procédure fin 2024. Au final, c'est la SNCF qui a engagé les démarches.

Même si le site n'est pas du ressort du domaine municipal, l'Unité d'Assistance aux Sans-Abris (service de police municipale d'assistance aux sans-abris, UASA) connaît les occupants qui sont liés à un autre groupe présent avenue Ibsen dans le 20<sup>e</sup>.

Le campement est occupé par 24 personnes, des hommes isolés et des couples et nous ne relevons pas de situations de vulnérabilité particulière : l'UASA n'a jamais rencontré d'enfants sur ce site.

La principale activité économique du groupe est de la mendicité dans différents quartiers parisiens, notamment le 12<sup>e</sup> devant des guichets ou boulangeries. Ils ne souhaitent aucun suivi social et effectuent 1 à 2 retours au pays, notamment en concomitance avec les fêtes (Noël et Pâques), mais aussi à l'occasion de mariages et décès.

Certains hommes peuvent aussi travailler en tant que saisonniers dans le bâtiment.

Suite à l'AG, le signalement a été retransmis en Cellule de Veille sociale (instance qui rassemble les maraudes, la DPE, la DPMP, les acteurs sociaux, la maraude de la SNCF et la

marauade de la RATP). Toutefois, tout comme le point ci-dessous, il s'agit d'un secteur en gestion SNCF d'après la convention de superposition entre la SNCF et la Ville de Paris.

- **Le 7 septembre 2024** concernant la destruction des travaux de sécurisation des vérins qui soutiennent le pont de la petite ceinture au niveau de la rue Claude Decaen réalisés par la SNCF. Les ouvriers qui réalisaient les travaux ont indiqué qu'à terme sans protection des vérins, le pont risquerait de s'écrouler.

Réponse du PDL : La Mairie du 12 se renseigne auprès de la DEVE et SNCF.

- **Le 25 aout 2025**
    - Concernant la Petite Ceinture (côté rue des Meunier) signalement de l'état très dégradé de l'estrade. En effet, une marche est déboitée et ne tient plus et les lattes du plancher du bas ne tiennent plus également. Une personne âgée est tombée, car il y a un manque de signalisation.
- Le lendemain, un entourage de sécurité a été installé, mais aucune réponse de la mairie.

Réponse du PDL : S'agissant de l'estrade celle-ci est effectivement abîmée. Une sécurisation a été réalisée en régie par les équipes au mois de septembre pour garantir la sécurité des usager-es. Au cours du 1er trimestre 2026 les services procéderont au chiffrage des travaux nécessaires pour une remise en état complète.



- Concernant le pont de la rue des Meuniers au-dessus de la petite ceinture, des personnes à mobilité réduite souhaiteraient que le pont soit descendu à hauteur des trottoirs pour ne plus avoir à gravir les escaliers. Pourrait-t-on avoir une étude de faisabilité sur ce sujet.

Réponse du PDL : Concernant le pont de la rue des Meuniers au-dessus de la PC12 la création d'un accès pour les PMR n'est malheureusement pas possible à ce stade. Selon les éléments fournis par le service de la voirie; la PC appartient à la SNCF et la convention qui encadre son usage n'autorise pas la réalisation de travaux de ce type sur l'ouvrage.

- **Le 8 septembre 2025**

**-Au niveau du 54 rue des Meuniers** un arbre qui a brûlé à la suite d'un incendie de poubelle en mars 2023 n'est toujours pas remplacé et des bacs végétalisés sont rassemblés au **niveau du 80** à la suite des travaux, les riverains demandent quand seront-ils enlevés car pas entretenus.

Réponse du PDL : La Mairie du 12 relance le service de l'arbre. Pour les bacs, cf la réponse plus haute.

Les riverains demandent également quand le projet de végétalisation de la rue sera réalisé ? Depuis un affichage indique le début des travaux le 22 septembre 2025 ?

Réponse du PDL : Les travaux ont été réalisés avec complément en potelets.

- **A l'entrée du Bois de Vincennes à droite du Lac Daumesnil**, il a été signalé auprès du CQ qu'un SDF entasse beaucoup d'objets et que cet endroit ressemble à une décharge, les salariés des Espaces Verts ont tenté d'intervenir, mais ont dû y renoncer car cette personne est très violente et il les aurait menacés à l'arme blanche (couteau). Les CQ suppose que les services de l'ordre ont dû être saisi mais ils n'ont aucune information et ne savons pas quelle réponse donner aux personnes qui nous interroge.

Réponse du PDL : Eléments de la division du Bois de Vincennes, du SG et d'Emmaüs Solidarités ci-dessous :

« Après avoir interrogé la division bois ainsi que la maraude d'intervention sociale Emmaüs Solidarités qui assure le suivi des personnes à la rue présentes dans le Bois de Vincennes, il nous a été confirmé que ce campement est identifié depuis plusieurs années.

Une procédure d'enlèvement de ce campement a été engagée par la Ville de Paris il y a quelques semaines car est situé à proximité des installations avec le lac Daumesnil et des lieux de forte affluence. Cette procédure est menée en coopération avec les personnes installées, et en lien avec les services d'accompagnement social.

Depuis plusieurs semaines, Emmaüs Solidarités n'apercevait plus les personnes installées, mais les agent-es de la division bois observaient des traces de présence. Or, lorsque des tentes sont installées et que des traces de présence sont visibles, la législation et la réglementation en vigueur ne permettent pas d'engager une procédure d'enlèvement des effets personnels. Cette situation explique que le campement soit toujours installé, mais que son état se dégrade. »

Chef de service de PM : référent des PàR ainsi que des autres sujets liés au Bois de Vincennes (sécurité, tranquillité publique), en lien régulier avec la maraude locale d'Emmaüs, notamment Magalie Fouchereau, ainsi qu'avec l'UASA, qui le sollicite lorsque certains comportements ne peuvent être pris en charge par leurs équipes et que le service se déplace avec un équipage DT12.

Si un constat d'occupation illégale est en cours, la procédure peut s'étendre sur plusieurs mois. Il a donc été sollicité par la Mairie et la DPMP un "nettoyage de chambre" pour réduire l'ampleur du campement. (EMMAUS / UASA, renfort DT 12 si besoin).

Le "Process partagé de sensibilisation et d'interventions auprès des personnes en campement dans le bois de Vincennes" (Emmaüs, Samu social, Ville de Paris SG) prévoit :

Une seule tente par personne de petite envergure et une petite tente individuelle de stockage. Par ailleurs, pas de construction, pas de haies défensives, pas de demi sous-sol, etc. En cas de non-utilisation, le mobilier extérieur doit être rangé dans une tente. - -  
Respect de la réglementation générale des Bois de Boulogne et de Vincennes.

- **Place du Cardinal de la Vigerie et du 1 rue des fortifications**

Pourquoi les places pour garer les véhicules sur toute la longueur et des deux côtés sont exclusivement des places handicapées ?

Réponse du PDL : Cela afin d'améliorer la desserte PMR de la pelouse de Reuilly accueillant des événements de grande ampleur.

- **Foyer temporaire 1 à 21 rue des fortifications.**

Une information publique concernant le foyer temporaire pour une durée initialement de 5 ans en 2015 pour reloger les travailleurs notamment de l'Afrique de l'Ouest, indique des travaux de rénovation par les bailleurs CDC Habitat et ADOMA pour le maintien en place de 102 logements d'urgence pour au plus tard 31.12.2027. Les logements d'urgence concernent quelle population ?

Réponse du Pôle Démocratie Locale : Cf réponse plus haute.

- **L'état de propreté de nos rues** suscite l'incompréhension des riverains. Concernant les poubelles de rues qui sont relevées par le service propreté, mais dont il est oublié de remettre les sacs pour certaines d'entre elles.

Problèmes évoqués sur le balayage des feuilles mortes qui avec la pluie provoquent des risques de chute des piétons.

Des incendies de poubelles 15 rue Claude Decaen et 46 avenue Michel Bizot si les déchets ont bien été enlevés, en revanche l'amalgame fondu de bitume et de la poubelle est toujours présent ce qui pourrait provoquer des chutes de personnes.

Réponse du PDL : La demande a été transmise aux services concernés.

- Charte d'utilisation de la cour du 315 rue de Charenton le samedi : le personnel qui surveille interdit les rollers. Or ce n'est pas indiqué dans la charte affichée à l'extérieur (et apparemment autorisée sur d'autres cour...) donc si c'est validé que c'est interdit faut l'ajouter ou sinon faut demander que les gardiens autorisent... ça manque de clarté.

Réponse du PDL : Dans la charte affichée à l'extérieur, il est indiqué que l'on peut se déplacer en poussette fauteuil roulant ou à pied, ce qui exclus les rollers. Dans le guide du gardien, il est bien spécifié que les rollers et vélos sont autorisés uniquement dans le cadre d'une animation encadrée par des professionnels. Les mêmes consignes sont données à tous les surveillants de cour > jointe les captures d'écran de la charte et du guide du gardien.



TU PEUX TE DÉPLACER DANS CETTE COUR À PIED, EN FAUTEUIL ET EN  
POUSSETTE.

---

spécifique de la circonscription faisant l'objet d'un affichage local. La pratique du vélo/rollers est autorisée dans le cadre d'activités encadrées par des associations.

Pour les très jeunes enfants, l'usage de la trottinette ou de bicyclettes munies de stabilisateurs est autorisé sous la surveillance des parents.

## 8. Questions diverses

### - Galette des CQ

La date du 24 janvier 2026 a été retenue par la mairie pour la galette des CQ.

- **Places pour le Cirque**, les Conseiller-es de quartier demandent quand la mairie proposera les places aux CQ et ils rappellent que le nombre de places l'an dernier proposé pour les 7 CQ soit pour environ 210 conseiller-es (sans compter les invités permanents) était limité à 100 places, et les premiers arrivés ont été les premiers servis, ce qui a généré beaucoup de mécontentement chez les CQ notamment ceux et celles qui s'investissent le plus bénévolement.

Réponse du PDL : Comme l'année dernière 400 places sont disponibles pour les CQ. Ils peuvent être accompagnés de 4 personnes maximum, pour une représentation du cirque Pinder le 22.12.25. La priorité est donnée aux CQ.

### - Pigeonnier pour le nourrissage et la stérilisation des pigeons dans le quartier ?

Pour rappel, il a été signalé à la mairie à plusieurs reprises la problématique suivante : Beaucoup de personnes nourrissent les pigeons bien que ce soit interdit et de ce fait la nourriture attire aussi les rats.

Réponse du Pôle Démocratie Locale : Une installation suppose plusieurs étapes :

1. identifier un emplacement pertinent
2. faire réaliser une étude de sous-sol pour vérifier la faisabilité technique (trou de scellement d'environ 2 m<sup>3</sup>)
3. solliciter l'avis des architectes des bâtiments de France pour savoir si l'ajout de ce mobilier est envisageable et quelles prescriptions (matériaux de toiture notamment : ardoise, zinc, tuiles...).

En fonction de l'emplacement retenu c'est le SEJ (ou la DVD selon la localisation) qui prend en charge les études techniques. Les délais sont aujourd'hui assez longs : pour une commande passée maintenant, on serait plutôt sur une livraison à l'été 2026.

Sur le plan budgétaire, un pigeonnier coûte environ 20 000 € à l'achat et sa maintenance est de 5 000 € par an. Si le CQ n'a pas la capacité de financer seul il peut également porter un projet au Budget participatif.

Si ces éléments confirment l'intérêt du CQ, la chargée de mission « animal en ville » propose de venir sur place pour étudier les meilleurs emplacements et échanger directement avec le CQ. Le PDL peut se charger d'organiser la rencontre si le CQ le demande.

## **Nettoyage de la PC étant donné la présence d'installation/d'occupation sur les rails**

Réponse du PDL : La gestion et l'entretien de la petite ceinture a fait l'objet d'une convention entre la Ville de Paris et la SNCF, afin d'encadrer les modalités de gestion en fonction des secteurs. Sur ce secteur spécifique, ladite convention de superposition d'affectations mentionne que la gestion est assurée par la SNCF et non pas par la Ville de Paris. Ainsi, le nettoyage et l'entretien du site relèvent de la SNCF Réseau.